

France Télécom vire à l'Orange

Cette fois sera-t-elle la bonne ? France Télécom devrait définitivement perdre son nom au profit de celui d'Orange aujourd'hui même.

C'est en effet à l'occasion de l'Assemblée générale des actionnaires, qui se tient ce mardi 28 mai après-midi, que sera abordée la question du changement de raison sociale de l'opérateur. « *la 7e résolution proposée au vote des actionnaires prévoit de remplacer la dénomination « France Télécom » par « Orange », effaçant définitivement le mot « France » jusque dans les listings de cotations boursières... et la liste des entreprises du CAC40* », indique l'Union syndicale Unsa-CFE CGC dans sa Lettre de l'Épargne et de l'Actionariat des salariés (disponible en [PDF](#)).

32 pays, 230 millions de clients

Si le changement de nom est voté (il n'y a pas de raison qu'il ne le soit pas), France Telecom deviendra officiellement Orange au 1er juillet prochain. Une manœuvre qui vise à unifier l'ensemble des marque et offres commerciales du groupe. Cela permettra d'harmoniser l'identité visuelle des boutiques de l'entreprise où le logo France Télécom avait tendance à disparaître.

C'est aussi, et surtout, un moyen de lever, comme le souligne les syndicats, le caractère franco-français d'un acteur qui opère ses services télécoms dans plus de 200 pays et régions sur la planète. Orange, opérateur d'origine britannique acquis en 2000 par le groupe français, commercialise ses produits directement dans 32 pays, principalement européens. Le groupe sert environ 230 millions d'utilisateurs (dont 172 millions de clients mobiles et 15 millions de clients Internet ADSL) et emploie 170 000 salariés (dont 104 000 en France).

Renouveler l'image de l'opérateur

Le changement de nom s'inscrit donc comme un moyen de renouveler l'image de l'opérateur qui emploie toujours 60% de fonctionnaires, héritage historique d'une entreprise à l'origine nationale. Mais, avec les départs à la retraite et les statuts « *privés* » des nouveaux salariés, ce taux d'employés de la fonction publique devrait rapidement baisser dans les années qui viennent avant, à terme, de disparaître totalement.

Même l'Etat entend se désengager toujours plus du capital de l'opérateur. S'il en détient encore près de 27% (réparti entre l'Agence des Participations de l'État (APE) et le Fonds Stratégique d'Investissement), sa participation pourrait se réduire, indique l'Unsa dans sa Lettre. « *La vente d'une partie des participations de l'État dans plusieurs grandes entreprises pourrait constituer le financement [de projets liés au numérique, transition énergétique, santé, grandes infrastructures...] Et France Télécom est dans la ligne de mire.* »

Chute de 65% du titre en 5 ans

Un désengagement de 5% du capital d'Orange pourrait rapporter près d'un milliard d'euros à l'Etat. Mais, toujours selon l'Unsa, ce n'est pas aujourd'hui que le principal actionnaire d'Orange tirera le meilleur profit d'une cession de titres. « *Le titre France Télécom a perdu 65% de sa valeur en 5 ans, dont 30% en 2012* », indique l'union syndicale.

Une chute imputée à la concurrence sauvage sur le marché de la téléphonie mobile induite par l'arrivée de Free en 2012 et qui, à l'exception du nouvel entrant, a réduit les marges des opérateurs. La disparition de la marque France Télécom aidera-t-elle pour autant à faire remonter la valeur du titre?

Voir aussi

[Quiz Silicon.fr – Dix questions sur Orange-France Télécom](#)